
STACK CAPITAL GROUP INC.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE VISANT DES UNITÉS

Le 12 mai 2021

Un prospectus provisoire daté du 12 mai 2021 (le « prospectus provisoire ») renfermant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus provisoire et de ses modifications doit être transmis avec le présent document. Le prospectus provisoire est susceptible d'être complété. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus définitif. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus provisoire, le prospectus définitif et toutes leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres offerts par les présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ils ne peuvent être offerts, vendus ou remis, directement ou indirectement, aux États-Unis (au sens donné au terme United States dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933) (les « États-Unis ») ou à des personnes des États-Unis (au sens donné au terme U.S. Persons dans la Loi de 1933) ni pour le compte ou le bénéfice de personnes des États-Unis, sauf aux termes d'une dispense des exigences d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables.

Les termes clés qui sont utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus provisoire. Le symbole « \$ » désigne les dollars canadiens.

ÉMETTEUR :	Stack Capital Group Inc. (la « Société »)
GESTIONNAIRE :	SC Partners Ltd.
PLACEMENT :	Placement d'unités (les « unités »), composées chacune de une action ordinaire (une « action ordinaire ») du capital de la Société et de un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier est appelé un « bon de souscription émis dans le cadre du PAPE »). Chaque bon de souscription émis dans le cadre du PAPE confèrera à son porteur le droit d'acquérir, sous réserve de rajustements dans certains cas, une action ordinaire au prix d'exercice par action de 15,00 \$ à tout moment avant à la date qui tombera 36 mois après la clôture (au sens donné à ce terme dans les présentes).
PRIX D'OFFRE :	12,00 \$ l'unité
TAILLE DU PLACEMENT :	● \$
OPTION DE SURALLOCATION :	La Société a octroyé aux placeurs pour compte une option (l'« option de surallocation »), qu'ils pourront exercer, en totalité ou en partie, à l'occasion pendant la période de 30 jours qui suivra la clôture pour acquérir une tranche supplémentaire d'unités correspondant au plus à 15 % du nombre total d'unités émises dans le cadre du placement au prix d'offre, aux fins de couverture des surallocations éventuelles et de stabilisation du marché pour les actions ordinaires ou les bons de souscription émis dans le cadre du PAPE, selon le cas.
INVESTISSEMENT RÉALISÉ PAR DES MEMBRES DE LA DIRECTION :	Parallèlement à la clôture du placement, certains administrateurs et certains dirigeants du gestionnaire (les « investisseurs membres de la direction ») achèteront des unités, au prix d'offre, dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire, pour un produit brut de 7 millions de dollars (l'« investissement réalisé par des membres de la direction »). Aucune commission ni aucune autre rémunération ne sera versée à l'un ou l'autre des placeurs pour compte dans le cadre de l'investissement réalisé par des membres de la direction. La clôture du placement sera conditionnelle à la clôture de l'investissement réalisé par des membres de la direction.



Banque Scotia

STACK CAPITAL GROUP INC.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE VISANT DES UNITÉS

Le 12 mai 2021

EMPLOI DU PRODUIT :

La Société prévoit investir dans des titres de participation, des titres de créance ou d'autres titres de sociétés d'exploitation privées en phase de croissance ou en phase tardive (chacune, une « société en portefeuille » et collectivement, les « sociétés en portefeuille ») de sorte à poursuivre les objectifs d'affaires de la Société, et cet investissement sera rajusté sur mesure en fonction des besoins et des occasions spécifiques de la société en portefeuille. Selon les circonstances propres à une occasion d'investissement donnée et sous réserve du respect des lois applicables, l'investissement de la Société dans une société en portefeuille pourrait aller d'une position de propriété minoritaire à une position de propriété dont l'influence est notable, notamment une position de contrôle. La Société n'investira pas dans des sociétés d'exploitation privées dont la valeur est inférieure à 100 millions de dollars.

La Société prévoit investir d'abord dans au moins dix sociétés d'exploitation privées allant de la phase de croissance à la phase tardive principalement situées au Canada ou aux États-Unis ou dont les clients ou les fournisseurs sont principalement situés dans ces pays ou encore dont les activités sont principalement exercées dans ces pays. La Société prévoit soutenir la croissance et l'évolution de ses sociétés en portefeuille grâce à une propriété active, et en tirant parti de sa vigueur financière ainsi que de l'expérience sectorielle et du réseau de contacts professionnels de son gestionnaire. La propriété active constituera une partie intégrante de la stratégie de placement de la Société et le soutien offert aux sociétés en portefeuille pourrait être fourni sous forme de représentation au conseil, de droits à titre d'observateur au sein du conseil, de soutien en matière de stratégie, de finances ou de gouvernance ainsi que de soutien à l'égard des marchés financiers, ou encore de soutien pour préparer la société en portefeuille à des opérations commerciales éventuelles.

D'ici la réalisation de ces placements, la Société investira au moins 90 % du produit net qui aura été tiré du placement (de même que le produit qui aura été tiré de l'investissement réalisé par des membres de la direction) exclusivement dans des investissements à faible risque autorisés (au sens donné à ce terme dans le prospectus provisoire), et le reliquat sera utilisé pour les besoins généraux de l'entreprise et du fonds de roulement.

HONORAIRES DU GESTIONNAIRE ET HONORAIRES LIÉS AU RENDEMENT :

À titre de rémunération pour les services qu'il fournira à la Société, la Société versera au gestionnaire les honoraires du gestionnaire et, s'il y a lieu, les honoraires liés au rendement, dans chacun des cas compte tenu des taxes de vente applicables.

Les honoraires du gestionnaire (les « honoraires du gestionnaire ») représenteront un montant mensuel correspondant à un douzième de 1,5 % de la valeur comptable de la Société (au sens donné à ce terme dans le prospectus provisoire), majoré des taxes de vente, calculé et cumulé au début de chaque mois en fonction de la valeur comptable de la Société à la fin du mois précédent.



Banque Scotia

Les honoraires liés au rendement (les « honoraires liés au rendement ») seront calculés et cumulés trimestriellement et versés pour la période allant de la clôture au 31 décembre 2021, puis pour chaque période de un an consécutive par la suite (chacune, une « période de calcul »). Le montant des honoraires liés au rendement sera calculé à la fin du dernier jour de chaque période de calcul (chacune, une « date de calcul ») en ce qui a trait à la moyenne pondérée en fonction du temps des actions ordinaires de la Société en circulation pendant la période de calcul. Tous les calculs des honoraires liés au rendement tiendront compte de quatre décimales. Les honoraires liés au rendement pour une période de calcul, s'il y a lieu, seront payés dans les 30 jours suivant la publication, par la Société, de ses états financiers audités à la fin de l'exercice pour la période de calcul.

Les honoraires liés au rendement pour une période de calcul correspondront au produit des éléments suivants :

- a) le nombre d'actions ordinaires moyen pondéré en fonction du temps en circulation au cours de la période de calcul (compte non tenu des actions ordinaires qui seront émises à titre de paiement d'honoraires liés au rendement pour la période de calcul en cause);
- b) 15 % du montant représentant l'excédent de la somme de ce qui suit sur le seuil d'application des honoraires liés au rendement :
 - (i) la valeur comptable par action de la Société à la fin de cette période de calcul (calculée avant de tenir compte des honoraires liés au rendement payables pour la période qui se terminera à la date de calcul pour cette période de calcul), plus
 - (ii) le montant total des distributions versées sur les actions ordinaires pendant cette période de calcul et toutes les périodes de calcul précédentes consécutives, s'il y a lieu, pour lesquelles aucuns honoraires liés au rendement n'ont été payés, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant ces périodes de calcul.

Le « seuil d'application des honoraires liés au rendement » correspondra à a) en ce qui a trait à la période de calcul initiale, le produit net tiré du placement, combiné au produit tiré de l'investissement réalisé par des membres de la direction à la clôture, divisé par le nombre global d'actions ordinaires en circulation à la clôture et b) en ce qui a trait à toute période de calcul ultérieure, x) la valeur comptable par action la plus élevée obtenue à une date de calcul pour une période de calcul pour laquelle des honoraires liés au rendement ont été payés (calculée après avoir tenu compte des honoraires liés au rendement, s'il y a lieu, relatifs à cette période de calcul, y compris les honoraires liés au rendement payés par l'émission d'actions ordinaires) ou y) si aucuns honoraires liés au rendement n'ont encore été payés, le seuil d'application des honoraires liés au rendement relatif à la période de calcul initiale.

STACK CAPITAL GROUP INC.

PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE VISANT DES UNITÉS

Le 12 mai 2021

FRAIS COURANTS :	Le gestionnaire sera responsable de ses propres frais d'exploitation quotidiens et la Société sera responsable de ses propres frais d'exploitation (veuillez vous reporter au prospectus provisoire pour obtenir de plus amples renseignements).
CAPITAUX EMPRUNTÉS :	À compter de la réalisation du premier investissement de la Société après la clôture, la Société pourra emprunter jusqu'à concurrence d'un montant qui ne dépassera pas 20 % du total des actifs (au sens donné à ce terme dans le prospectus provisoire), calculé au moment de l'emprunt.
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES :	La Société ne prévoit pas, à l'heure actuelle, verser quelque dividende que ce soit dans un avenir proche.
BLOCAGE :	La Société sera soumise à des ententes de suspension d'opérations sur titres pendant 180 jours à compter de la clôture. Conformément aux modalités de l'investissement réalisé par des membres de la direction, chaque investisseur membre de la direction sera soumis à des ententes de suspension d'opérations sur titres pendant cinq ans à compter de la clôture, sous réserve de certaines exceptions limitées.
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT :	Admissibles pour les REER, les FERR, les REEI, les RPDB, les CELI et les REEE.
INSCRIPTION EN BOURSE :	La Société a demandé l'inscription des actions ordinaires et des bons de souscription émis dans le cadre du PAPE à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX »), par l'intermédiaire de TSX Sandbox, sous les symboles boursiers « STCK » et « STCK.WT », respectivement. La TSX Sandbox est une initiative visant à faciliter les demandes d'inscription susceptibles de ne pas respecter les exigences d'inscription initiales de la TSX, mais qui, compte tenu de faits et de situations propres à un émetteur précis, exigent l'inscription à la TSX. L'inscription à la cote de la TSX est conditionnelle au respect, par la Société, de toutes les exigences d'inscription de la TSX, notamment l'obtention d'un montant minimal de 100 millions de dollars dans le cadre du placement (compte non tenu de l'investissement réalisé par des membres de la direction).
TYPE DE PLACEMENT :	Premier appel public à l'épargne dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada aux termes d'un prospectus ordinaire. Placement privé aux États-Unis auprès d'« acheteurs institutionnels admissibles » (au sens donné au terme <i>qualified institutional buyers</i> dans la <i>Rule 144A</i> prise en application de la Loi de 1933) qui sont également des « acquéreurs admissibles » (au sens donné au terme <i>qualified purchasers</i> dans la Loi des États-Unis intitulée <i>Investment Company Act of 1940</i> , telle qu'elle peut être modifiée).
TENEURS DE LIVRES :	Valeurs Mobilières TD Inc., RBC Marchés des Capitaux et Banque Scotia
HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE :	5,50 %.
ÉTABLISSEMENT DU PRIX :	Prévu pour la semaine du 24 mai 2021.
CLÔTURE :	Prévue pour la semaine du 31 mai 2021.



Banque Scotia